

Au fil des séances 2018 (extraits)

Conseil Municipal du 21 décembre 2017

Rythmes scolaires—rentrée 2018 : Suite aux résultats de l'enquête consultative faite auprès des parents d'élèves, sur l'aménagement des rythmes scolaires, le Conseil d'Ecole a décidé lors de sa séance du 04/12/2017 le passage de la semaine à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision du Conseil d'Ecole.

Convention d'instruction des autorisations d'occupation du sol—Courlaoux /PETR du Pays Lédonien : Monsieur le Maire propose de confier au PETR du Pays Lédonien l'instruction des autorisations d'occupation du sol déposées sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2018. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Demande d'acquisition des parcelles AH 131 et AH 173 : Vu les demandes d'acquisition des parcelles AH 131 et AH 173 situées entre les lotissements des Perroux et la voie bressane par les riverains, ces parcelles sont grevées de servitudes de passages des réseaux d'eaux usées et pluviales et le service gestionnaire nous demande de préserver l'accès à ces réseaux. Le Conseil Municipal décide donc de ne pas vendre ces parcelles.

Recrutement d'un agent contractuel : Le Conseil Municipal décide de recruter un agent contractuel pour assurer les fonctions d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 02/01/2018 au 31/07/2018.

-
Désignation des représentants au SICTOM : Dans le cadre de l'adhésion d'ECLA au SICTOM, la commune doit désigner 2 délégués titulaires et 2 suppléants : Titulaires : Alain Mouillot et Mario Gandelin, Suppléants : Jean-Michel Noiro et Hubert Duffner.

Dissolution du Syndicat Intercommunal pour la gestion et l'exploitation de la Maison de Retraite de Montmorot : La taille du Syndicat ne permet plus une gestion optimisée des soins au sein de l'EPHAD de la Châtelaine et le CCAS de Lons propose de reprendre la gestion : le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, la dissolution du SIVU et donne son accord pour la reprise de la gestion par le CCAS de la ville de Lons.

Informations diverses : Lettre de la Préfecture demandant la fermeture 1 jour par semaine du dépôt de pain au Vival. Le Conseil Municipal demande que

cette mesure ne soit pas appliquée afin d'apporter un meilleur service aux habitants, Monsieur le Maire rappelle qu'il est formellement interdit de verser des produits ou matériaux divers dans les grilles d'évacuations des eaux pluviales.

Conseil Municipal du 23 février 2018

Assiette, dévolution et destination des coupes 2018 : Il est proposé une coupe d'amélioration d'éclaircies des résineux dans les parcelles 18 et 19, en bloc et sur pied, pour un volume estimé à 416 m³ par adjudications publiques. Les perchis de hêtres de la parcelle 18 seront destinés à l'affouage 2019/2020.

Scellement d'urne : Monsieur le Maire rappelle la législation sur le scellement des urnes pour les pierres tombales et l'obligation de demander l'autorisation à la mairie pour tous travaux dans le cimetière, y compris pour le scellement d'urnes.

Informations diverses : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet qui demande la fermeture obligatoire 1 jour par semaine pour tous les dépôts de pain, cas du Vival, sachant que l'épicerie reste ouverte. Le Conseil Municipal trouve cette décision inopportune sachant que ce service rendu à la population est vital, notamment pour les personnes âgées, et que le gérant du Vival a 2 fournisseurs.

Aménagement de points de lecture dans le village : l'ancienne cabine téléphonique sera aménagée en bibliothèque libre-service de proximité, le groupe Casino souhaite également implanter une petite bibliothèque libre-service également sous l'avancée du magasin Vival, suite au don d'un meuble de bibliothèque et de livres par M. Marc Bouvot au profit de la commune, cette bibliothèque sera installée dans le hall de la mairie où les personnes intéressées pourront emprunter ces livres. Le Conseil Municipal remercie M. Bouvot pour ce don très apprécié.

Conseil Municipal du 23 mars 2018

Approbation des comptes administratifs 2017 : l'excédent de fonctionnement s'élève à 135 897.79 €, l'excédent d'investissement s'élève à 102 970.25 €. Les résultats cumulés au 31/12/2017 sont : excédent de fonctionnement 667 037.35 €, excédent d'investissement 120 768.95 €. Approbation du compte administratif budget annexe (résidence les Lilas) : L'excédent de fonctionnement s'élève à 11 616.56 €, déficit d'investissement arrêté à 20 577.95 €. Les résultats cumulés à fin 2017 sont en fonctionnement à +

11 616.56 € et en investissement à + 8 235.42 €.

Informations diverses :

Bibliothèque : Monsieur le Maire propose de rénover le petit local situé près de la cabine téléphonique rue du Carouge afin de le transformer en bibliothèque libre accès. Ce dossier sera présenté à la prochaine commission bâtiment.

Mini crèche : Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre adressée par une personne qui souhaiterait installer une micro-crèche privée sur Courlaoux pour les enfants de 0 à 3 ans, sur une structure d'accueil de 10 places. Ce projet est en cours d'étude par l'intéressée auprès des différents organismes.

Conseil municipal du 20 avril 2018

Réfection de la cour du Vival : Compte tenu du délabrement de la cour devant le VIVAL, propriété de la Commune, il est proposé de réaliser des travaux de réfection par la pose d'enrobé avec pose de regards et de caniveaux pour la récupération des eaux pluviales. Monsieur le Maire propose les devis des entreprises ayant présentées des offres. L'entreprise EIFFAGE est retenue pour un montant de travaux de 13 075.00 € H.T.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la sécurisation et le traçage de la rue des Perroux et de la rue des Ecoles

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection des façades du garage rue des Ecoles au titre de la DST

Cessions des bungalows : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un acquéreur pour l'ensemble modulaire que forment les bungalows pour la somme de 2 500.00 € à une association de chasse de Haute Saône. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Informations diverses :

Ouverture ALSH suite à la semaine scolaire de 4 jours au 01/09/2018 : Monsieur l'Inspecteur d'Académie accepte notre demande de dérogation pour la semaine scolaire de 4 jours. De ce fait le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'ouverture de l'ALSH le mercredi. Suite à la consultation effectuée par la commune auprès des parents il ressort que peu de familles sont intéressées. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas ouvrir le centre pour l'instant le mercredi.

Mise en place du fil d'Ariane.

SICTOM : A compter du 14 mai 2018 les bacs bleus seront collectés les semaines impaires. Pas de changement pour les bacs gris.

Bibliothèque : La bibliothèque libre accès située rue du Carouge est en cours d'aménagement et son ouverture est prévue prochainement.

Conseil Municipal du 01 juin 2018

Convention avec l'avocat pour le chantier rue des Vernes

Monsieur le Maire fait un compte rendu détaillé de l'affaire opposant la commune de Courlaoux à la SCI GSBC suite à une infraction aux règles de l'urbanisme sur la parcelle AB 74 située chemin de l'Etang Guyon. Cette parcelle boisée en partie est classée en zone A (agricole) au PLU. La SCI GSBC a défriché cette parcelle et a procédé à la pose des différents réseaux, eau, assainissement, téléphone, électricité sur la totalité du terrain, sans aucune déclaration auprès de la mairie et sans autorisation des différents services concernés. Les démarches nécessaires ont été effectuées par la mairie auprès des différents services compétents afin de régler ce litige (Préfecture, ECLA, Gendarmerie, Procureur de la République, huissier et assurances). Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette démarche et autorise Monsieur le Maire à confier cette affaire à un avocat par convention.

Achat de terrain Grenier : Dans la perspective d'aménager un espace de loisirs et de détente proche du bâtiment mairie-salle polyvalente, il convient de procéder à l'acquisition de la parcelle AK 49 d'une superficie de 4 051 m² jouxtant le terrain communal.

Présentation des devis – Sécurité rue des Perroux, rue des Ecoles :

Suite au projet de sécurisation de la rue des Perroux et rue des Ecoles et après consultation auprès de plusieurs entreprises, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise EIFFAGE :
 - o pour la réalisation de ralentisseurs rue des Perroux au prix de 5 609.00 € HT
 - o pour les travaux de l'intersection de la rue des Ecoles avec la rue du Moulin pour 3 994.00 €
 - o pour les travaux du carrefour vers l'Epicurien pour 5 180.00 €
- de retenir l'entreprise VIA SYSTEME pour le marquage et la signalisation pour un montant de 3 214.00 € HT
- de retenir l'entreprise CHALLENGER pour l'achat de barrières de protection et poteaux rue des Ecoles pour un montant de 3 080.00 €.

Informations diverses :

Le CPIE Bresse Jura propose une soirée d'informations « Zéro déchets, zéro gaspillage » à la salle polyvalente

le 28/06/2018 de 18h00 à 21h00. Monsieur GAY présente les différents comptes-rendus des réunions d'ECLA concernant les groupes de travail sur le transfert des charges (CLECT) et le diagnostic financier et fiscal des communes d'ECLA ainsi qu'une présentation du projet d'agglomération.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement les nombreux participants à la journée citoyenne du samedi 12 mai 2018.

Suites à de nombreuses incivilités commises par les jeunes sur le parking et sur les murs de la salle polyvalente et de la mairie, monsieur le Maire recevra les parents la semaine prochaine.

Conseil Municipal du 22 juin 2018

Monsieur le Maire propose de réviser les grilles tarifaires des services ALSH périscolaires et extrascolaires en appliquant les revenus plancher et plafond de la CAF. Il rappelle la formule de calcul des tarifs : revenu mensuel de la famille X taux d'effort X durée d'accueil. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les plafonds et planchers CAF au 01/01/2018 pour le périscolaire et de fixer un plafond de revenu à 4 250.00 € pour l'extrascolaire.

Horaires d'ouverture de l'ALSH durant les périodes périscolaires et extrascolaires :

Etant donné les changements d'horaires de l'école au 1^{er} septembre 2018, suite au passage à 4 jours, et à la demande des parents pour l'ouverture de l'ALSH le mercredi matin, M. le Maire propose d'adapter les horaires de l'ALSH afin que les familles puissent bénéficier du même temps d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose l'ouverture de l'ALSH le mercredi matin de 7h30 à 12h30 sans repas, pour une période d'essai de 4 mois, afin d'étudier la pertinence de ce service par rapport au nombre d'enfants accueillis.

Convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art APRR - A39 :

M. le Maire présente le projet de convention proposé par APRR concernant la gestion et l'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art A39, en application du décret n° 2017-299 du 08 mars 2017. Pour la Commune de Courlaoux, l'ouvrage d'art concerné est le pont formant passage supérieur sur la voie communale de Fontainebrux. Sont désormais de la responsabilité de la Commune, l'entretien mais aussi les réparations des chaussées, accotements et trottoirs sous les ouvrages, ainsi que la signalisation routière. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de gestion.

Subventions communales 2018 attribuées aux associations :

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions annuelles allouées aux associations de la

commune aux mêmes montants que l'année dernière : club «La Joie de Vivre» : 300.00 €, Comité d'Animation : 450.00 €, Foyer Rural : 100.00 €, ACCA de Courlaoux : 100.00 €, Sou des Ecoles : 1 500.00 €.

Informations diverses :

M. GAY présente le Projet de Territoire élaboré par ECLA, qui sera présenté au prochain Conseil Communautaire. Ce projet s'articulera autour des compétences de la Communauté d'Agglomération (ECLA 2), d'après un état des lieux réalisé et des objectifs stratégiques fixés par le Comité de Pilotage.

Réunion des parents suite aux incivilités : M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion avec les parents suite aux incivilités constatées sur les murs de la mairie et de la salle polyvalente, ainsi que sur les parkings. Il communique au Conseil la liste de ces incivilités.

Conseil Municipal du 27 juillet 2018

Attribution du marché de travaux pour l'abattage et le débardage de la parcelle forestière n°13 :

Le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise RIDEL Christophe pour les travaux d'abattage au tarif de 8.00 € le m³ et le débardage au tarif de 8.00 € le m³ le tout pour un volume estimé à 240 m³.

Attribution du marché de travaux pour la création d'un cheminement piétons rue du Carouge :

Suite à la consultation des entreprises en procédure adaptée, en date du 23 juillet 2018, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis qui propose de retenir, après vérifications, l'entreprise EIFFAGE mieux disante pour un montant de 60 599.50 € HT. Le Conseil Municipal approuve la proposition de la CAO et attribue le marché à EIFFAGE.

Ecole Numérique – Validation du marché d'équipement numérique :

Considérant la convention de partenariat «Ecoles numériques innovantes et ruralité» avec l'Académie de Besançon et après consultation auprès de plusieurs entreprises, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Distrimatic.

Convention de contrôle des débits et pressions des points d'eau incendie :

Il est rappelé au Conseil Municipal que le SDIS n'assume plus les contrôles techniques des poteaux d'incendie, ceux-ci devant être réalisés par les collectivités ou leur prestataire. Afin de respecter l'obligation de contrôle, le SIER propose d'assurer cette prestation pour le compte des communes dans le cadre d'une convention signée entre les parties pour un montant de 25.00 € HT par poteau. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à l'EPCI selon une méthodologie fixée par la loi. Monsieur GAY présente le rapport d'évaluation des charges transférées en 2018 par compétences facultatives et optionnelles. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport.

Projet d'abandon de la mise à jour du plan cadastral :

Les géomètres du Cadastre nous informent de la décision de la Direction de Finances Publiques de suspendre la mise à jour des bâtiments par des levés sur le terrain. Cette mise à jour annuelle sera remplacée par des méthodes centralisées et automatisées à partir de photos aériennes avec une fréquence de 3 ou 4 ans. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à la suppression des missions de service public de qualité et de proximité par les géomètres du Cadastre.

Projet de suppression des taux réduits de TVA dans le bâtiment

: Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire suite au courrier adressé par le Président de la CAPEB du Jura, concernant les probables conséquences de la suppression des taux réduits de TVA dans le secteur du Bâtiment, notamment en matière d'emploi, d'aménagement du territoire, de la réhabilitation du bâti et des économies d'énergie, le Conseil Municipal demande à l'État de ne pas supprimer les taux réduits de TVA dans le secteur du Bâtiment.

Informations diverses : Monsieur Gagneur, propriétaire de l'étang « En Bedey » nous fait part de sa volonté de vendre cet étang et de donner un droit de préférence à la Commune. Après débat, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition d'acquisition de l'étang dans le cadre d'un projet pédagogique (activités pour les scolaires et l'ALSH) et écologique (maintien de la biodiversité et sauvegarde des milieux naturels).

Aboiements des chiens : Des courriers ont été adressés à la mairie concernant les aboiements de chiens. Il rappelle à chacun la nécessité de respecter les règles de bon voisinage.

Conseil Municipal du 21 septembre 2018

Acquisition de l'étang « En Bedey » : La commune envisage l'acquisition de l'étang dit étang Gagneur d'une superficie de 54a48ca dans le cadre du maintien de la biodiversité et de la mise en valeur des milieux naturels sensibles. Un projet pédagogique pour les enfants de l'école et du centre de loisirs ayant pour objectif l'étude de l'environnement du milieu végétal

de la faune et de la flore aquatique sera lancé dès l'acquisition. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour l'acquisition de cet étang au prix de 13 000.00 €. Demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour l'acquisition de l'étang.

Recrutement de personnel pour l'ALSH pendant les vacances

Conseil Municipal du 12 octobre 2018

Reprise des voiries en Verdet : le Conseil Municipal donne un accord à l'unanimité.

Eaux pluviales en Verdet : compte tenu des désagréments subis par les riverains et pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires d'aménagement du fossé traversant le lotissement. Après entente tripartite entre le promoteur, le service assainissement d'ECLA et la commune, le reste à charge de la commune est de 11 875.00 € HT. Nettoyage de la plantation de chênes a été effectué par les bénévoles Jean-Paul Vincent et Joël Méjat. Le Maire les remercie très chaleureusement.

Conseil Municipal du 23 novembre 2018

Signature de la convention Eaux Pluviales de la rue du Carouge SIAAL/Commune.

Groupement d'achat d'énergies SIDEC : Adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat d'énergies gaz, électricité au 1^{er} janvier 2020 présenté par le SIDEC.

Demandes de subventions : dans le cadre de la préparation du budget 2019, diverses demandes de subventions : Région, Conseil Départemental sont présentées au Conseil Municipal concernant la réalisation des projets d'équipements structurant et de proximité : terrain multisports et aire de jeux, vidéo-protection mairie salle polyvalente et groupe scolaire.

Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Approbation par le Conseil Municipal du règlement intérieur ALSH et des projets pédagogiques périscolaire et extrascolaire.

Cession de la parcelle AC 73 lieu-dit « Sur la Route » à la SCI les Jourlandes.

Classement des voiries : le nouveau classement est approuvé pour un linéaire de 19 198 m.

Report des coupes de bois prévues en 2019 sur 2020.

SIVU la Châtelaine : le Conseil Municipal demande le solde de l'encours utilisé soit reversé à la Commune.

Accord du Conseil Municipal pour la prise en charge par ECLA de la gestion des eaux pluviales en compétence facultative pour 2019.

Gestion du petit patrimoine : cette compétence ECLA restera à la commune.

Motion contre la fermeture de la 2^{ème} ligne du SMUR.

Informations diverses :

Compte rendu réunion Orange : la fibre optique arrivera à Courlaoux au 2^{ème} semestre 2019.

Avis favorable par Monsieur le Préfet pour le rattachement de la commune de Baume les Messieurs à ECLA au 01/01/2019.